



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2023-05-03

À une séance extraordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19 rue Gendron, le 3 mai 2023 à 18 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Marcel Lavergne Lyne Gagnon
 Claude Joubert Sébastien Tremblay

Monsieur le maire, François Clermont est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean-Yves Pagé

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Avis de motion et dépôt de projet du règlement 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 édictant le règlement de zonage
- 5- Adoption projet du règlement 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 édictant le règlement de zonage
- 6- Levée de l'assemblée.

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le pro-maire Jean-Yves Pagé à 18 H 36.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau, Marcel Lavergne, Claude Joubert et Sébastien Tremblay sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Monsieur le maire François Clermont est absent. Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Pagé, maire suppléant.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-05-083

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- **AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-12 ÉDICTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**



2023-05-084

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Tremblay de la présentation d'un projet de règlement 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 édictant les règlements de zonage.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet règlement 2023-16 est déposé en même temps que l'avis de motion.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-12 ÉDICTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

2023-05-085

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett doit revoir son règlement de zonage suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau en octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett, a adopté le 12 août 2019 la résolution 2019-08-195, afin d'indiquer à la MRC de Papineau qu'elle n'a pas à modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement conformément aux dispositions de l'article 59.1 de la LOI sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2019, le Conseil de la MRC a désapprouvé la résolution 2019-08-195 par la résolution 2019-12-240 conformément à l'article 59.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT que le 3 mai 2023, le conseil de la municipalité de Fassett a donné un avis de motion du règlement 2023-16 modifiant le règlement 2008-12 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement de 20189 de la MRC de Papineau.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU

Que le conseil municipalité de Fassett adopte le projet de règlement 2023-16 tel que déposé en annexe à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-086

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

QUE l'assemblée soit et est levée à 18 : 39

Adoptée à l'unanimité.

.....
Jean-Yves Pagé
Pro Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière